

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 avril à 9 heures, à l'espace Montrichard à PONT-A-MOUSSON, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et- Moselle, sise, rue P. Adt à Atton, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, parue dans deux journaux d'Annonces Légales : Est Républicain et Républicain Lorrain. Il est dressé une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, à son entrée dans la salle de réunion.

L'Assemblée générale est présidée par M. Patrick MASSENET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Bureau de la Fédération est désigné comme Bureau de cette assemblée conformément aux statuts. Messieurs LAVETTI, ROESER, MOREL et GATINOIS, administrateurs, sont appelés comme scrutateurs en vertu de l'article 3 du règlement intérieur, ils sont assistés par des scrutateurs volontaires présents dans la salle que sont Messieurs DARGENT, BRICE, FLURY, BRALLET et Madame GODMEZ.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Un exemplaire des journaux d'Annonces Légales,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du Bureau,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la FDC54 au 30 juin 2018,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **approbation du C.R. de l'A.G du 21 avril 2018,**
- **rapport moral et de gestion,**
- **bilan financier 2017-2018 et approbation des comptes correspondants,**
- **affectation du résultat,**
- **budget prévisionnel 2019-2020,**
- **Adoption du vote par correspondance et/ou électronique pour les A.G suivantes,**
- **Validation de la fusion des 2 comptabilités (service Général et service Dégâts) pour les prochaines saisons,**
- **vote à bulletin secret :**
 - **financement des dégâts : bracelets, taxe à l'hectare,**
- **proposition des dates d'ouverture-fermeture pour la saison 2019-2020,**
- **nomination d'un nouveau Commissaire Aux Comptes,**
- **Vote du SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique),**
- **compte-rendu de l'activité fédérale,**
- **divers,**
- **intervention de nos invités.**

PREMIERE RESOLUTION

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 21 avril 2018, dont la copie a été remise à tous les adhérents participant à cette assemblée est adopté à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'administration, l'assemblée générale adopte ce rapport moral à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée adopte le bilan et le compte de résultat 2017 – 2018. Il est donné quitus de sa gestion au trésorier et au Conseil d'Administration. 1 abstention.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, l'assemblée affecte unanimement le résultat de l'exercice, soit – 62 649 € en report à nouveau. 1 abstention.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2019 – 2020, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent. 1 abstention.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée valide à l'unanimité moins une voix contre et deux abstentions la fusion des deux comptabilités (service Général et service Dégâts).

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce pour, à l'unanimité, sur le nouveau mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur MARJOLLET et de son suppléant Monsieur DEBS.

la suite YZICO



HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins deux voix contre sur le montant de la part fixe de l'adhésion à 84 € et de la part variable à 0,34 € par hectare.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à 1 612 voix contre 1 170 voix en faveur de la solution proposée pour financer les dégâts, c'est-à-dire minimum solidarité à 0,50 € plafonné à 5,50 €, bracelets SA à 40 € et SAF à 80 €.

DIXIEME RESOLUTION

Les prix de bracelets suivants sont adoptés à l'unanimité :

- 10€ bracelet chevreuil
- 50€ bracelet CEIJ
- 75€ bracelet CEF
- 100€ bracelet CEM
- 40 € bracelet SAI et SAIJ
- 80 € bracelet SAF

Les nouveaux statuts de la Fédération conformément à l'arrêté ministériel en vigueur depuis février 2018 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité en faveur du montant du timbre fédéral à 84 €, sur le montant de la vignette temporaire à 42 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire à 21 € pour une durée de trois jours renouvelable deux fois.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2019 – 2020, tel que présenté ci-dessous :

DATES D'OUVERTURES ET FERMETURES PROPOSEES POUR 2019-2020

ESPECES	OUVERTURES	FERMETURES	CONDITIONS
SANGLIER	01/06/2019	14/07/2019	En individuel sur autorisation préfectorale
	15/07/2019	14/09/2019	Tir individuel partout – en battue (en plaine du 15/07 au 19/09)
	15/09/2019	29/02/2020	En individuel ou en battue
CHEVREUIL	01/06/2019	14/09/2019	Brocard en individuel sur autorisation préfectorale
	15/09/2019	29/02/2020	En individuel et en battue
CERF	01/09/2019	14/09/2019	En individuel sur autorisation préfectorale (CEM1 et CEM2)
CERF, BICHE et FAON	15/09/2019	04/10/2019	En individuel
	05/10/2019	29/02/2020	En individuel et en battue
LIEVRE	05/10/2019	31/12/2019	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
PERDRIX GRISE	15/09/2019	01/11/2019	
PERDRIX ROUGE	15/09/2019	31/01/2020	
FAISAN	15/09/2019	31/01/2020	
LAPIN DE GARENNE	15/09/2019	29/02/2020	
RENARD	01/06/2019	14/07/2019	En individuel (arrêté)
	15/07/2019	14/09/2019	En battue et en individuel (arrêté)
	15/09/2019	29/02/2020	En individuel et en battue
BLAIREAU	15/09/2019	29/02/2020	
PUTOIS, BELETTE HERMINE, MARTRE, FOUINE	15/09/2019	29/02/2020	
CORVIDES	15/09/2019	29/02/2020	
MIGRATEURS			Voir les arrêtés en temps voulu

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée se prononce à l'unanimité moins une voix contre en faveur de l'adoption du vote par correspondance et/ou électronique pour les Assemblées Générales suivantes.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale valide avec 4 voix contre et 2 abstentions le fait que pour bénéficier des subventions fédérales, toute ACCA doit justifier qu'au moins 80 % de ses membres habitant en Meurthe-et-Moselle soient titulaires d'un permis de chasser départemental ou national validé dans le 54.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins 6 voix contre et 1 abstention sur le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019/2025 qui sera approuvé sous toutes réserves par Monsieur le Préfet en septembre.


SEIZIEME RESOLUTION

Face au développement des réseaux sociaux utilisés de façon positive ou négative, un groupe d'adhérents a demandé à poser une question à l'Assemblée Générale :

« Etes-vous favorable à la diffusion des comptes rendus de Conseil d'Administration aux seuls adhérents de notre FDC sur le site internet de la Fédération ? »

Le vote à main levée n'a pas permis de définir une tendance claire. Dans ce contexte, le Président a décidé d'accéder à la demande du groupe d'adhérents et donc de publier la synthèse des comptes rendus de Conseil d'Administration sur le site internet de la Fédération.

Signature du Secrétaire



Signature du Président

